

**Arrêté portant sur la création d'un tarif
pour les repas des personnes extérieures à Caudry pris au Foyer Schweitzer**

Nous, Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 mai 2020 portant délégation par le conseil municipal au Maire de certaines attributions énumérées à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment l'autorisation de fixer dans la limite de 800 € les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un tarif, dans la mesure où des personnes habitant à l'extérieur de Caudry peuvent bénéficier de repas servis au Foyer Schweitzer.

ARRÊTONS

Article premier :

Le prix d'un repas, pris au Foyer Schweitzer par une personne ne résidant pas à Caudry, est fixé à 7 € TTC à compter du 1^{er} février 2023.

Article 2 :

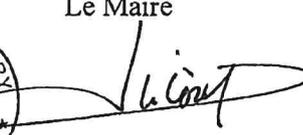
Mme la Régisseuse titulaire de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes liées au service des repas à domicile, Mme et M. les régisseurs suppléants, Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Caudry et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au registre des actes administratifs de la Ville de Caudry et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cambrai.

Fait à Caudry, le 9 décembre 2022



Le Maire

Frédéric BRICOUT





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Caudry

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Autres
Numéro de l'acte :	ARR091222
Date de la décision :	2022-12-09 00:00:00+01
Objet :	Arrêté portant sur la création d'un tarif pour les repas des personnes extérieures) Caudry pris au Foyer Schweitzer
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.6 - Contributions budgétaires
Identifiant unique :	059-215901398-20221209-ARR091222-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-215901398-20221209-ARR091222-AU-1-1_0.xml	text/xml	936
Nom original :		
doc04551620221220145746.pdf	application/pdf	360608
Nom métier :		
99_SE-059-215901398-20221209-ARR091222-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	360608

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 décembre 2022 à 14h59min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 décembre 2022 à 14h59min33s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 décembre 2022 à 15h01min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 décembre 2022 à 15h01min18s	Reçu par le MI le 2022-12-20